

ACADEMY GOLF DES 3 VALLONS

Groupes Eagles & Albatros

Saison 2026 / 2027



SPORT OU LOISIR, CHAQUE ENFANT TROUVERA SON PLAISIR !

De l'initiation, au développement en passant par le perfectionnement et la performance, toutes les étapes de progressions ont été pensées afin de permettre à votre enfant d'évoluer au fil du temps et à son rythme dans un environnement de confiance, de jeu et d'amusement.

Les enseignants attachent beaucoup d'importance aux piliers suivants :

- **Respect** : des autres, du terrain et de soi-même ;
- **Bien-être** : approche du renforcement musculaire, psychologique et de la nutrition ;
- **Plaisir** : convivialité, humour et camaraderies sont importants dans le développement ;
- **Jeu** : faire jouer les jeunes le plus tôt possible sur le parcours et maintenir un lien régulier au cours des séances.

Nous sommes heureux de vous présenter le programme 2026 / 2027 qui animera vos enfants. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance et nous vous en remercions.

Toute l'équipe du golf des 3 vallons et l'ASG3V vous souhaitent une agréable saison en notre compagnie.

FORMULE	AGE	SEANCES	PARCOURS	BALLES ILLIMITEES	PARCOURS REGION*	COURS INDIVIDUEL	COURS	TARIF 12MOIS
BABYS	5-7	24 / AN		✓	✗	✗	MER OU SAM 9H30-10H45	19€ / MOIS
PARS	8-18	26 / AN		✓	✗	✗	MER 14H-15H30 SAM 14H-15H30 OU 15H30-17H	27€ / MOIS
BIRDIES	8-18	28 / AN		✓	✓	✗	MER 14H-15H30 SAM 14H-15H30 OU 15H30-17H	34€ / MOIS
EAGLES	8-12	32 / AN		✓	✓	3H	MER 15H30-18H	40€ / MOIS
ALBATROS	12-18	34 / AN		✓	✓	6H	MER 15H30-18H30	63€ / MOIS

+ de nombreuses animations toute l'année

* Chassieu, 3V, Mionnay

GROUPES EAGLES & ALBATROS

Le golf et l'Association Sportive du golf des 3 vallons donnent toutes leurs chances aux juniors pour apprendre le golf dans un environnement de jeu, d'éducation et recherche de performance.

Notre équipe professionnelle et des intervenants extérieur fourniront un savoir-faire et une expertise qui guideront votre enfant au fil de son évolution.

PRESTATIONS

GROUPE EAGLES	GROUPE ALBATROS
• 32 séances de 2h30 • 3h de cours individuels • 1 coaching tournoi sur-place (1^{er} gpj)	• 34 séances de 3H • 6h de cours individuels • 1 coaching tournoi sur-place (1^{er} gpj) • 1 suivi statistiques complet (upgame) • 8 séances par un intervenant extérieur • Accès à la bourse AS

Prestations complémentaires :

- Accès aux parcours Chassieu, 3 Vallons et Mionnay
- Balles de practice illimitées
- -15% sur les clubs achetés au Proshop
- -20% sur les achats enfants au Proshop
- -20 % sur les leçons particulières par carnet de 6 cours d'une demi-heure
- Les stages intensifs se dérouleront lors des vacances scolaires, nous communiquerons sur les dates à l'avance. Les inscriptions et règlements se feront à l'accueil du golf.

TARIFS

La licence 2027 et la cotisation ASG3V sont comprises dans le tableau « Récapitulatif des formules ».

Tous les jeunes devront être obligatoirement licenciés FFGolf dès la rentrée (avec certificat médical).

La licence et l'adhésion AS sera à **payer au comptant** dès l'inscription.

L'association sportive finance une bourse soumise à conditions d'obtentions :

CATÉGORIES	Montant	Présence	Tour en compétition /an (dont ASG3V)	Tournois fédéraux	Soumis à condition de résultats
1	50€*	70%	5 (dont 2)	1	Non
2	150€*	80%	10 (dont 4)	2	Non
3	250€*	90%	20 (dont 6)	5	Oui

- Les primes seront garanties à 50% par une prise en charge de l'association ASG3V.
- Pour les 50% restants, ils sont soumis au financement par du sponsoring que l'association ira chercher par tous les moyens. Si l'association réussit à financer ces 50%, ils seront reversés aux enfants en fonction des critères fournis par les PRO.
- Les primes seront versées fin septembre 2027, sous condition que le joueur reprenne sa licence et son adhésion à l'association pour l'année suivante.

Il sera obligatoire de remettre au pro référent le planning annuel des compétitions ainsi qu'une confirmation de participation aux tournois

Les soussignés

- **UGOLF DES TROIS VALLONS**
- **LES COORDONNEES DU TITULAIRE PRINCIPAL : « L'ELEVE »**
- **LES COORDONNES DES REPRESENTANTS LEGAUX**
- **LES PERONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

A noter que les adresses mails sont obligatoires

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet l'inscription à l'académie junior du Golf de l'élève et de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2025/2026

2. ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé par l'Académie Ugolf-BlueGreen
- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours

Horaires : ceux seront définis et diffuser dès la clôture des inscriptions

Il est précisé ce qui suit :

- En cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette à la seule volonté de l'enseignant.
- En cas de fermeture du parcours et du practice lors de fortes intempéries, le cours sera annulé. Blue Green informera l'Elève par tous moyens. Le cours ne sera pas reporté.

3.ENGAGEMENTS DE L'ELEVE REGLEMENT DE L'ECOLE DU GOLF

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées (en cas de retard l'enfant pourra être refusé)
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- En cas de retards répétés du parent à la fin du cours de golf, le golf pourra décider de l'exclusion de l'enfant du cours de golf.

Un comportement exemplaire :

- Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.
- Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house. - Les T-shirts et les jeans sont déconseillés.
- Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green.
- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo :
(Vêtement de pluie, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).
- L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours et des tees en plastique pour le practice. Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golifiques, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf et de l'Académie UGolf - Bluegreen.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Elève s'engage à :

- Se conformer au règlement de l'inscription qui est une condition déterminante de l'engagement du Golf. - fournir un dossier complet
- Respecter le Règlement Intérieur du Golf.

4. RESPONSABILITE DE L'ECOLE DE GOLF ET DES PARENTS

Il est entendu que l'élève n'est plus sous la responsabilité des enseignants du Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel il est inscrit.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de rendez-vous de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours.

En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house. En cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5. DUREE

Le présent contrat « Académie Junior » est valable pendant la durée suivante :
Septembre 2025 à juin 2026 et pour une durée de 32 séances dans l'année.

Certains cours pourront être annulés ou non assurés mais ne seront pas comptabilisés dans les 30 séances. Le programme détaillé sera transmis aux parents dès qu'il sera finalisé.

6. DOSSIER DE L'INSCRIPTION

- Règlement
- Contrat signé
- Joindre attestation de responsabilité civile : garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait
- Fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du golf.
- Pour les renouvellements, le questionnaire de santé (si certificat médical en cours de validité)

7. PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF :

L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme de :
Correspondant à son inscription à l'Académie Junior.

Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.

Conformément à l'article 3 du présent contrat, les élèves de l'Académie junior peuvent bénéficier de l'abonnement parcours selon la formule souscrite.

Ugolf-Bluegreen propose la possibilité de mettre en place un plan de prélèvement par carte bancaire en 12 fois ou un règlement au comptant.

8. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'académie junior immédiatement.

En cas de défaut de paiement du présent contrat avec mise en demeure non rectifiée dans un délai de 1 (un) mois, l'élève sera exclu de l'académie junior et le Golf pourra engager toutes mesures judiciaires pour non-règlement.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL) ET RGPD

Le titulaire de l'autorité parentale consent de manière éclairée au traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la société Ugolf - Bluegreen.

Les élèves de l'académie junior du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société Ugolf-Bluegreen. Ces informations sont destinées à Ugolf-Bluegreen, et ses golfs et peuvent être communiquées à ses partenaires.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

10. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par la réglementation ou la jurisprudence en vigueur, l'exécution du contrat sera suspendue de plein droit en cas d'empêchement d'exécuter les obligations de l'une et/ou l'autre des parties au titre du contrat. Dans ce cas, Ugolf-Bluegreen pourra proposer une prolongation du contrat de la durée de l'empêchement ou des dédommagements commerciaux.

La partie qui invoque cet événement doit avertir l'autre partie dès sa survenance et ce, immédiatement et par tous moyens.

11. ELECTION DE DOMICILE / REGLEMENT DES LITIGES

Les parties élisent domicile à l'adresse indiquée aux entêtes des présentes. Toute modification doit être notifiée par écrit à l'autre Parties. Le contrat est régi exclusivement par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation, l'application, l'exécution ou la résolution du contrat, les parties s'engagent à chercher, à résoudre à l'amiable le litige pendant 30 jours préalablement à toute saisine d'un tribunal. En cas d'accord, les parties s'engagent à signer un accord transactionnel et confidentiel. En cas de désaccord persistant, tout litige ou contestation sera soumis au Tribunal compétent.

DECHARGE DE RESPONSABILITE PARENTALE POUR ENFANT MINEUR

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, ... mère, père, de
l'enfant..... ,

Autorise le UGOLF des trois vallons

- **Attestation d'intervention médicale**

- Lui donner tous pouvoirs pour prendre des décisions et signer tous documents en mon nom en ce qui concerne mon enfant mineur et prendre toutes mesures nécessaires pour sa santé notamment pour une hospitalisation ou faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour mon compte.

- **Autorisation parentale**

- Participer à toutes activités de l'Academie junior
- Liste des personnes à contacter :
- Liste des personnes pouvant récupérer mon enfant :
- Laisser mon enfant partir du cours de golf non accompagné : OUI NON

Sans que la responsabilité du Golf ne puisse être engagée.

Il est également rappelé que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf après les horaires de cours. Les parents, qui n'autoriseraient pas leur enfant à rentrer seul chez eux, s'engagent alors à être présents avant la fin du cours pour réceptionner leur enfant.

AUTORISATION DE REPRODUCTION, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Autorise à titre gracieux le Groupe UGOLF-BLUEGREEN (la « Société ») et le Golf à la publication de photographies, d'utilisation du nom et de prénom, et de capture d'images ou de vidéographies de :
(Nom de L'enfant)

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise la Société à fixer, reproduire, représenter et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies et les captations pourront être exploitées et utilisées directement par la Société et le Golf sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits et notamment :

- Site Internet du Golf et de Ugolf-Bluegreen,
- Réseaux Sociaux (Facebook – Instagram – Twitter – LinkedIn – Google + - Youtube - Sites web Ugolf et Bluegreen); emailing
- Documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant toutes les mesures nécessaires par l'état
- De santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

L'autorisation est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Je garantis que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

La présente autorisation est valable pour la durée de 5 (cinq) ans. Elle est valable pour le monde entier.

L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Le soussigné reste en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf.

Pour tout litige de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.